

nel de l'école, quoique, en réalité, ce soit un métier offrant certains avantages pécuniaires. Mais il faut bien reconnaître que les enfants sont en général trop jeunes pour remplir toutes les conditions exigées d'un boulanger.

Nous serions plus disposés à regarder comme de véritables apprentis les cinq pensionnaires qui sont employés à l'entretien du vaste jardin qui s'étend derrière l'École jusqu'à la rue Ontario. Nous avons visité au mois d'août ce bel enclos et nous l'avons trouvé en parfait état d'entretien. Le métier de jardinier est un des meilleurs que l'on puisse recommander à un jeune homme, mais à deux conditions : qu'il soit assez fort pour supporter la fatigue, et qu'il ait le goût de l'horticulture.

En 1889, il n'y avait que 6 apprentis jardiniers, et certes le jardin était assez vaste pour employer un plus nombreux personnel, mais comme on n'impose à l'École aucun métier à l'enfant, et qu'on lui en laisse absolument le choix, on ne peut augmenter le chiffre de ceux qui se destinent à cette carrière, malgré les facilités dont ils sont à même de profiter.

On est obligé encore une fois de tenir compte du choix de l'enfant, de ses aptitudes, de ses connaissances antérieures.

Ainsi, en réalité, à l'École de Réforme, on peut offrir aux apprentis près de dix métiers divers. C'est un résultat important et tout à l'honneur de l'institution.

Quant à la question des progrès de ces apprentis, les indications que nous avons pu recueillir de la part des contre-maitres dans nos diverses visites, nous permettent de dire que les enfants de l'École qui restent un temps suffisant aux ateliers apprennent tout autant sinon plus que les apprentis libres. Et ceci se comprend aisément. A l'École, ils ont des contre-maitres spécialement chargés de les stimuler. En outre, ils sont sous la surveillance directe de frères qui n'ont d'autre mission que de contrôler leur travail, et de les exciter à bien faire. Mais il arrive bien souvent que le temps auquel ces enfants sont condamnés expire avant qu'ils aient pu acquérir l'instruction suffisante. Aussi l'œuvre de réformation est forcément entravée : car il ne faut pas oublier que le travail à l'École est un agent de moralisation destiné à corriger les habitudes de paresse, de vagabondage de la plupart des pensionnaires de l'établissement. Or pour que le travail produise tout son effet utile, il faudrait qu'à sa sortie l'enfant eût acquis assez de connaissance dans son métier pour améliorer sa situation.